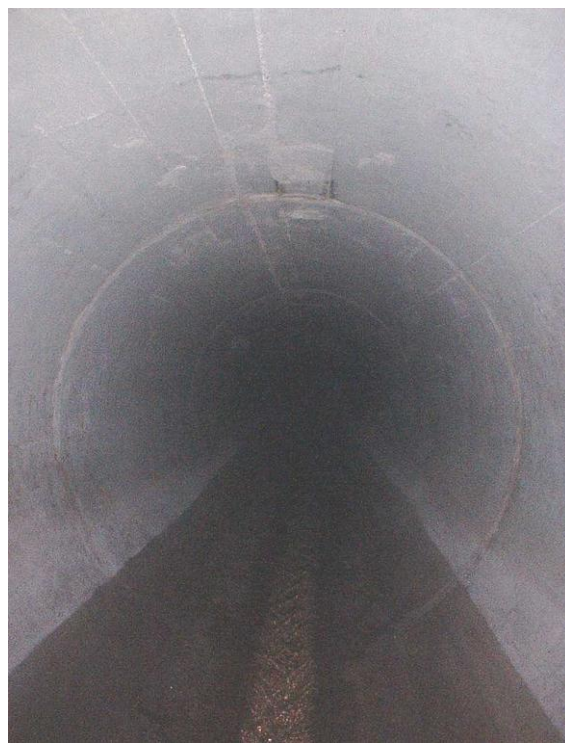


**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT  
de la Région  
de Saint-Germain-en-Laye  
(SIA)**



**RAPPORT SUR L'ACTIVITE  
DE L'ANNEE 2008**

# SOMMAIRE

## **1° - PRESENTATION DU SYNDICAT**

- A / Composition
- B / Création - Durée
- C / Objet
- D / Description du réseau
- E / Mode de gestion

## **2° - ACTIVITE ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT**

- A / Le Comité Syndical
- B / Le Bureau
- C / Le renouvellement du comité syndical

## **3° - VIE FINANCIERE DU SYNDICAT**

- A / Compte Administratif 2008
- B / Cotisation des communes membres
- C / Dette

## **4° - PRINCIPAUX ASPECTS DE L'ANNEE 2008**

- A / La programmation de travaux
- B / Les travaux décidés en 2007 et achevés en 2008
- C/ L'étude de temps de pluie
- D/ Les autres dossiers du SYNDICAT

Rapport établi par le Président de l'Etablissement Public, conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, transposant l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

## **1° - Présentation du Syndicat**

### **A- Composition**

Le Syndicat est composé de 9 communes dont 6 communes pour la totalité de leur territoire : l'Etang-la-Ville, Fourqueux, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, le Port-Marly, Saint-Germain-en-laye, et 3 partiellement ; il s'agit de Chambourcy (versant sud), Louveciennes (le Bas Prunay) et le Pecq (rive gauche).

La population desservie, telle qu'elle ressortait des recensements précédents, était en 2008 de 86 250 habitants.

### **B- Création - Durée**

Ce Syndicat a été créé par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> août 1950 et pour une durée illimitée. Constitué au départ de 4 communes ( Marly-le-Roi, le Pecq, le Port-Marly et Saint-Germain-en-Laye ) il a été complété en 1953 par Fourqueux, en 1958 par Mareil-Marly et l'Etang-la-Ville, en 1983 par Louveciennes et en 1990 par Chambourcy.

### **C- Objet**

Au démarrage le Syndicat était créé pour :

- construire un collecteur unitaire destiné à doubler le ru de Buzot et à rendre à ce dernier son caractère de ruisseau naturel,
- construire un collecteur eaux usées à Port-Marly et Marly-le-Roi,
- construire un collecteur eaux usées le Pecq/Saint-Germain Nord aboutissant au Pont du Pecq,
- construire un collecteur eaux usées du Golf du Pecq au Pont du Pecq, un poste de refoulement et une conduite sous le Pont du Pecq,
- étudier la jonction de ce système avec l'émissaire Sèvres-Achères,
- entretenir et exploiter ce réseau.

Depuis ces objectifs d'origine, sont venus se rajouter de nombreux collecteurs sur les communes du Syndicat dont la canalisation du ru de Port-Marly et du ru de l'Etang-la-Ville ainsi que des installations annexes.

Une modification des statuts du Syndicat a été débattue en séance du Bureau, le 5 novembre 2007, puis entérinée par le Comité Syndical le 20 novembre.

Elle avait pour objectif :

- de préciser l'objet du Syndicat,
- d'élargir la composition du Bureau à un deuxième poste de Vice-Président,

- de « toiletter » certains articles dont la rédaction était d'origine,
- et surtout de décider de mutualiser les investissements à venir et d'en répartir la charge résiduelle au nombre d'habitants, pour l'ensemble des communes, la règle existante étant de répartir le coût des investissements sur les communes bénéficiaires des travaux réalisés.

Cette modification a été soumise aux communes membres du Syndicat et approuvée par ces collectivités à l'exception de l'une d'entre elles. Elle a été entérinée par arrêté de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye le 9 avril 2008.

#### **D- Description du réseau**

Le réseau comporte actuellement le linéaire suivant, précisé grâce au SIG (système d'information géographique) mis en place par le Fermier :

- 15 592 ml en unitaire
- 12 412 ml en eaux usées,
- 10 705 ml en eaux pluviales,
- 361 ml de canalisation de refoulement

soit un total de 39 070 mètres linéaires.

Il comporte également :

- 12 chambres à sable,
- 16 déversoirs d'orage,
- 2 siphons (le Port-Marly/le Pecq),
- 3 postes de relèvement, 2 situés sur la commune du Pecq, 1 sur Le Port-Marly,
- 1 bassin d'orage, situé rue Saint-Léger à Saint-Germain-en-Laye,
- 1 vanne de délestage, Le Pecq.

Les effluents sont ensuite dirigés vers le SIABS (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine dont le siège est au Vésinet) puis vers la station Seine Aval pour y être traités.

Le rapport d'activité du délégataire pour 2008 signale :

- une diminution régulière des volumes d'eau traités, 4 827 460 m<sup>3</sup> contre 4 952 402 m<sup>3</sup> en 2007 et 5 253 277 m<sup>3</sup> en 2006 ; plusieurs raisons peuvent expliquer cette baisse sur des volumes restés stables sur les années précédentes : des raisons climatiques et environnementales,
- 1 604 ml de curage préventif,
- 1 164 ml d'inspection télévisée,
- 205 tonnes de déchets extraits des chambres à sable,
- 1 202 ml de canalisation inspectés par caméra,
- 6 enquêtes de conformité.

Pour le délégataire, les anomalies constatées sont les suivantes :

- problème de fonctionnement du transformateur Coq au Poste Rive Gauche, (en cours de résolution)
- problème de fonctionnement du Poste Fonderie, en particulier au niveau de la chambre de répartition,

- nécessité d'installer un dispositif de dégrillage au déversoir d'orage des Prairies au Pecq,
- problème d'accès au collecteur EP, route de l'Etang-la-Ville.

Le réseau présente des dysfonctionnements qui entraînent des rejets au milieu naturel :

- insuffisance capacitaire des collecteurs de bords de Seine sur Le Port-Marly et en amont du Poste Fonderie, ainsi que du collecteur de la RN 186 en aval de Marly-le-Roi,
- mauvaise configuration de l'ouvrage des Prairies entraînant des déversements en Seine,
- insuffisance capacitaire de la galerie du ru de Buzot dans sa partie aval.

## **E- Mode de gestion**

Depuis mars 2004 et pour une nouvelle durée de 6 ans, la Société Lyonnaise des Eaux a la charge de l'entretien du réseau et des installations annexes dans le cadre d'un contrat d'affermage. Elle assure la visite et l'entretien des collecteurs, bouches d'égouts, regards de visite, grilles, déversoirs d'orage. Elle assure la surveillance et l'entretien des postes de relèvement, ainsi que de leurs installations : pompes, filtres, vannes etc...

Elle gère également la vanne électromagnétique de l'allée de Normandie au Pecq et celle du bassin de retenue des eaux pluviales à Saint-Germain-en-Laye. Elle gère enfin les demandes de branchements sur le réseau intercommunal.

Ce contrat ouvre à la Société le droit de percevoir auprès des usagers une redevance d'assainissement dont une part est perçue au profit de la Société à titre de rémunération pour les tâches qu'elle assume et la seconde part est reversée au Syndicat pour couvrir une partie de ses charges de fonctionnement. De plus, le Syndicat rémunère directement le Fermier pour la gestion des eaux pluviales puisqu'une grande partie du réseau est de type unitaire.

Conformément aux textes en vigueur, le Fermier adresse chaque année au Syndicat un rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement. Pour l'année 2008 ce rapport a été présenté en séance le 30 juin 2009.

Un avenant n°1 à ce contrat a été signé en début d'année 2005 pour constater la disparition de l'indice P<sub>sd</sub> D et son remplacement, dans la formule de révision des prix, par l'indice FDS 3.

Par ordre de service, le Syndicat a complété le contrat d'affermage par la mise en service des trois premiers sites instrumentés pour l'auto-surveillance du réseau ainsi que des deux pluviographes destinés à connaître le niveau des précipitations, puis par trois nouveaux sites mesurés ajoutés en mai 2007.

Un avenant n°2 a été présenté en séance du Comité Syndical le 30 novembre 2007. Il concernait :

- le compte de renouvellement prévu au contrat : déficitaire depuis 3 ans en raison de plusieurs casses, il a été remis à niveau par un versement du SIA et un nouveau programme de renouvellement a été décidé jusqu'à la fin du contrat,
- un renforcement de l'entretien sur deux secteurs, le déversoir d'orage des Prairies au Pecq et le siphon des bords de Seine, également au Pecq,

- le paiement, par les demandeurs, des attestations de raccordement au réseau d'assainissement collectif réclamées pour les cessions immobilières.

En remplacement de la D.D.E. et dès le début de l'année 2003, le Syndicat a bénéficié de la mise à disposition, par la Ville de Saint-Germain-en-Laye, d'un ingénieur spécialisé en assainissement qui a repris, pour le compte du Syndicat, à la fois la surveillance du réseau, l'étude des raccordements, les relations avec les services techniques des communes et avec le fermier du Syndicat. Pour le Comité Syndical, cet agent assure également la présentation technique des dossiers soumis au vote de l'assemblée.

Cet agent est parti en mutation à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2008 et n'a été remplacé qu'au 1<sup>er</sup> octobre 2008. Sans autre moyen technique sur le Syndicat, cette vacance de poste explique qu'aucuns nouveaux travaux n'aient été lancés en 2008.

## **2°- Activité administrative du Syndicat**

### **A- Le Comité Syndical**

L'année 2008 a connu 6 séances :

- le 15 février pour des dossiers techniques, la modification du projet DN 600 sur Fourqueux, les ouvrants à changer sur le réseau syndical et les regards profonds, ainsi qu'une servitude avec la Ville de Saint-Germain-en-Laye pour le projet immobilier « Maison verte »,
- le 14 avril, pour le renouvellement du comité syndical et l'élection des membres du Bureau,
- le 23 mai, pour la mise en place des différents organes de fonctionnement du Syndicat, commission d'appel d'offres, commission de délégation de service public, commission consultative des services publics locaux, représentants du SIA au comité de suivi de l'étude de temps de pluie, le vote du règlement intérieur et des indemnités du Président et des Vice-présidents, la délégation au Président, Vice-présidents et au Bureau, un avenant au précédent contrat eau,
- le 13 juin, pour l'approbation du Compte Administratif 2007, l'affectation du résultat de la section d'exploitation et le rapport d'activité de la Lyonnaise des Eaux pour l'année 2007, l'adhésion au contrat groupe du CIG pour la dématérialisation des procédures de marchés publics,
- le 24 septembre, pour la création d'un poste d'ingénieur sur le SIA, le Budget Supplémentaire 2008, le résultat de l'étude technico-économique sur le changement du transformateur COQ au poste Rive gauche, l'accord donné à une demande du SIAAP de pouvoir rapatrier en temps réel les données sur les débits des effluents du Syndicat transférés au poste Rive gauche, et un point sur les travaux en cours,
- le 10 décembre pour une demande de subventions sur la programmation de travaux, une décision modificative n°2, le débat d'orientation budgétaire pour 2009 et le vote de la redevance d'assainissement pour 2009.

## **B- Le Bureau**

Il n'a pas eu à se réunir en 2008.

## **C- Le renouvellement du comité syndical**

Suite aux élections municipales de mars 2008, de l'installation du maire et de ses adjoints dans chaque commune, les délégués aux différentes instances de coopération intercommunale ont été désignés par délibération de chaque Conseil Municipal.

Les statuts du SIA précisent que le Bureau Syndical est composé, outre son Président, de deux Vice-Présidents, un secrétaire et deux assesseurs.

- Après avoir élu, en son sein, Monsieur Emmanuel LAMY (Maire de Saint-Germain-en-Laye) comme Président, le Conseil Syndical a procédé à l'élection des autres membres du bureau ainsi constitué :
- Premier Vice-Président : Madame Laurence BERNARD (1<sup>er</sup> adjoint le Pecq)
- Deuxième Vice Président : Monsieur Gilbert ARNAUD (1er Adjoint L'Etang-la-Ville)
- Secrétaire : Monsieur Philippe VERRIER (le Port-Marly)

Et deux assesseurs :

- Monsieur Clive HOLE (Mareil-Marly)
- Monsieur Pascal HERVIER (Louveciennes).

## **3° Vie financière du Syndicat**

### **A- Compte Administratif 2008**

Le Comité Syndical, réuni le 30 juin 2009, a approuvé ce document dont les résultats sont les suivants, après correction des résultats de 2007, en particulier les ICNE, suite au changement de l'instruction budgétaire et comptable de la M49:

- en **section d'investissement** :
  - ✓ une réalisation de **dépenses** de **583 158,21 €** dont 13 455,24 € de résultat antérieur reporté et des restes à réaliser pour **248 202,24 €**,
  - ✓ une réalisation de **recettes** de **946 665,07 €** et des restes à réaliser pour 28 020,10 €,
  - ✓ un **excédent brut** de **363 496,86 €** et un excédent de 143 314,72 € compte tenu des restes à réaliser.
- en **section d'exploitation** :
  - ✓ une réalisation de **dépenses** de **491 779,03 €**,
  - ✓ une réalisation de **recettes** de **898 817,67 €** dont **399 641,99 €** d'excédent antérieur reporté,
  - ✓ un **excédent** de **407 038,64 €**.

L'excédent de cette section a été reporté à la section d'exploitation pour sa totalité soit 407 038,64 €.

## **B- Cotisations des communes**

En 2008, les communes ont participé à la vie du Syndicat uniquement par la prise en charge de la part des annuités d'emprunts relatives aux travaux sur collecteurs effectués dans chacune des collectivités.

L'ensemble de ces participations a représenté une somme totale constatée au Compte Administratif de 209 372.00 €.

La part apportée par la redevance syndicale a été de 286 956,37 € représentant 57,68 % des recettes d'exploitation, hors opérations d'ordre budgétaire, et supérieure à celle de l'année précédente, sur la base d'un prix au m<sup>3</sup> d'eau à 0,059 € .

Les grands équilibres du budget sont relativement stables d'une année à l'autre.

## **C- Dette**

L'encours de la dette du Syndicat, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, était de **847 035,32 €**.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, il était de **678 769,84 €**.

L'annuité remboursée en 2008 a été de 205 687,37 € dont 27 931,93 € d'intérêts et 177 755,44 € de capital.

## **4°- Principaux aspects de l'année 2008**

### **A- La programmation de travaux**

Ce programme pluri-annuel, préparé par les services de la D.D.E. et décidé par le Comité Syndical, faisait suite à l'étude de diagnostic que le Syndicat avait fait réaliser sur son réseau en 1995.

Le contrat d'affermage permet de récupérer la TVA payée sur les travaux, par l'intermédiaire du Fermier. L'excédent cumulé du Syndicat permettait de couvrir la charge résiduelle de cette opération.

L'année 2007 a vu l'achèvement de la 3<sup>ème</sup> année de programmation. Le « contrat eau » signé avec le Conseil Général se terminait également au 8 octobre 2006 et a été prolongé une première fois d'une année ; un second avenant de prolongation a été nécessaire pour clôturer officiellement ce contrat, les pièces comptables n'ayant pas pu être réunies avant le 8 octobre même si les travaux correspondants étaient achevés.

### **B- Les travaux décidés en 2007 et achevés en 2008**

Après les constatations de l'orage du 7 août 2007, certains travaux ou études se sont révélés comme devenant prioritaires :

- le contrôle des branchements particuliers sur les points bas ; de nombreuses réclamations pour des inondations venaient en fait de refoulements par l'intérieur et ont mis en évidence l'absence de clapet anti-retour,
- le changement de regards de voirie qui « sautent » en cas de pression trop forte des collecteurs ; leur remplacement par des regards équipés de charnière peut éviter ce genre d'accident,
- l'étude de l'aménagement du bassin versant de la rue Nouvelle à Mareil-Marly suite aux inondations de certaines habitations situées en contrebas du CD 161,
- l'aménagement de certains regards d'accès au collecteur pluvial du CD 161.

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé en septembre 2007 et les consultations lancées à la suite. Ces travaux se sont poursuivis sur le début de l'année 2008.

En raison des coûts estimés par rapport au prévisionnel et des résultats de l'étude sur la rue Nouvelle, quelques aménagements ont été apportés au programme d'origine :

- sur les 83 regards ou ouvrants prévus au départ, seuls 81 ont été changés ; 2 trappes de dimension plus importante et donc de coût supérieur ont été différées, et seront réalisées sur 2009,
- suite à l'étude sur la rue Nouvelle, la Ville de Mareil-Marly a décidé de revoir son collecteur communal (prise en charge sur ses crédits propres), le Syndicat prenant à sa charge un ouvrage de dérivation des sur-débits de temps de pluie vers le collecteur pluvial pour soulager le collecteur unitaire T130 vers lequel était envoyé l'ensemble des eaux usées et pluviales ; de plus un regard d'accès a été créé pour faciliter l'exploitation de ce collecteur situé très profondément,
- un autre chantier a été rajouté ; il s'agissait de modifier quelques dizaines de mètres du collecteur Ø 600, rue du Maréchal Foch à Fourqueux dont la configuration particulière (bifurcation brutale du collecteur) était à l'origine de nombreuses inondations dans ce secteur.

Ces travaux ont donc été achevés en 2008.

### **C- L'étude de temps de pluie**

En séance du 22 octobre 2002, le Comité Syndical a accepté le principe de cette étude qui serait pilotée par le SIABS, en partenariat avec le Syndicat de la région de Bougival ; c'est à cette condition que l'Agence de l'Eau acceptait de financer cette étude.

L'intérêt de bien connaître le fonctionnement de l'ensemble de ces réseaux est primordial pour pouvoir apporter les réponses appropriées aux problèmes d'inondations et de réduction des pollutions.

La société SOGETI a été retenue comme assistant aux trois Maîtres d'Ouvrage pour réaliser le cahier des charges de l'étude et assister les Syndicats. Après une procédure d'appel d'offres le groupement d'entreprises qui a été choisi est HYDRATEC/Intégrale Environnement/O Consult pour un montant de 392 480 € HT dont le S.I.A. paiera 40,50 % du montant HT après déduction des subventions.

Les deux premières phases de travail du bureau d'études étaient la collecte des données auprès des villes et des exploitants ainsi que des investigations de terrain.

Suivaient les campagnes de mesures qui n'ont pu être faites que pendant l'hiver 2006-2007 en raison du chômage de l'émissaire SEVRES/ACHERES, branche de Rueil, de décembre 2005 à avril 2006, afin de préparer les travaux de réhabilitation de ce gros collecteur. Le Syndicat a reçu le 18 décembre 2007, le rapport de présentation des résultats de la campagne de mesure de l'étude de temps de pluie qui s'était déroulée du 19 février au 9 mai 2007.

Cette étude a donc pris beaucoup de retard puisque le rapport de phase 2 - campagne de mesures - n'a été présenté au groupe de travail qu'en janvier 2008. Le rapport de phase 3 - constats et préconisations - a fait l'objet de 2 présentations, l'une fin avril 2008, l'autre le 2 juillet.

En données générales, l'étude a montré :

- La saturation des structures de transfert par temps sec (collecteur des bords de Seine),
- La saturation des structures de transfert par temps de pluie, rejets de pollution généralisés et débordement de réseaux,

L'étude a été faite au total sur 136 bassins versants ( 23 réseaux séparatifs et 43 unitaires pour une superficie de 1635 ha concernant le SIA) avec comme référence des rejets de temps sec et une analyse de temps de pluie de caractéristiques différentes.

Le réseau du SIA présente des désordres hydrauliques par temps sec :

- Vanne Normandie au Pecq (déversement dans le ru de Buzot puis en Seine)
- Poste Fonderie et déversoir rue des Prairies au Pecq (déversement en Seine)
- Carrefour rue de Paris à Port Marly (mise en charge du collecteur EU).
- par temps de pluie 10 000 m<sup>2</sup> débordent le long du ru de Buzot au niveau du quartier de l'Ermitage et dans les parties basses de Saint-Germain-en-Laye (pluie d'occurrence 10 ans) ainsi que sur l'antenne EU de Marly 2960 m<sup>2</sup> de débordement.

L'année 2008 a donc vu la poursuite du travail de bureau d'études avec des demandes d'investigations supplémentaires, en particulier pour le transfert des effluents du SIA de Saint-Germain-en-Laye. En effet, la problématique de travaux liés à la gestion des eaux en provenance du Syndicat sont classés selon deux grandes rubriques :

- tout d'abord, la résolution des différents dysfonctionnements sur les communes du Syndicat (apport d'eaux claires dans le réseau), sur son réseau propre (principaux exemples cités ci-dessus), sur ses installations (postes de relèvement, déversoirs d'orage, vannes etc...), le tout étant destiné à donner davantage de cohérence au fonctionnement de l'ensemble du réseau,
- en second point, le transfert de ces effluents vers le SIABS qui lui-même les achemine vers les installations du SIAAP ; l'étude menée par le bureau Hydratec a démontré que les importants apports du bassin versant du SIA de Saint-Germain-en-Laye saturaient le réseau du SIABS, lequel n'était pas susceptible d'augmenter sa capacité ; le second volet de l'étude consiste donc à savoir comment réguler ces apports vers l'aval par différentes solutions étudiées et chiffrées.

## **D- Le contrat eau**

C'est sur la base des travaux d'Hydratec qu'un nouveau projet de « contrat eau » a été adressé aux services du Conseil Général.

Il consiste dans une première phase de travaux principalement sur l'antenne dite « de Buzot » qui est l'antenne principale du SIA jusqu'au rejet en Seine.

Les travaux retenus sont les suivants :

- ✓ Etanchement du bassin Saint-Léger pour une capacité de rétention de 2 000 m<sup>3</sup> et raccordement sur le ru de Buzot au lieu du déversement actuel vers le collecteur unitaire,
- ✓ Renforcement du collecteur T200, rue Saint-Léger à Saint-Germain-en-Laye sur une longueur de 140 ml,
- ✓ Etudes préalables au renforcement de l'axe Prieuré-Schnapper, en particulier la création d'un bassin de stockage au Jardin de Feuillancourt, seul site intéressant sur le plan hydraulique, pour une capacité de rétention de 3 700 m<sup>3</sup>,
- ✓ Etude relative à l'aménagement de la chambre de jonction ru de Buzot - ru de l' Etang, au niveau du « QUICK »,
- ✓ Lissage de la buse ARMCO sur le Pecq pour améliorer les écoulements,
- ✓ Reprise du déversoir d'orage des Prairies sur la commune du Pecq qui est l'un des points noirs du réseau et qui est responsable de nombreux rejets en Seine.

## **E- Les autres dossiers du Syndicat**

En dehors de la programmation décidée par le Comité Syndical, le Syndicat gère plusieurs dossiers et affaires diverses.

### **❖ La non-conformité du transformateur COQ situé au Poste Rive Gauche**

Ce transformateur est très sollicité puisque c'est lui qui fournit le courant nécessaire pour remonter les effluents vers la conduite qui les achemine vers le SIABS ; il fonctionne en moyenne 22 h par jour.

Cet équipement donne depuis un moment déjà des signes certains de faiblesse ; EDF a prévenu qu'en cas de panne, il ne serait pas ré-alimenté.

Une étude a été menée pour rechercher la meilleure solution technique et économique qui permette de garantir la continuité du service public de l'assainissement. Elle a été présentée lors de la séance du 24 septembre 2008. Il a alors été décidé :

- de ne pas remplacer le transformateur à l'identique en raison du coût de l'investissement correspondant et même si le prix de l'électricité en « tarif vert » est ensuite plus avantageux en fonctionnement,
- de retenir la solution d'un abonnement en « tarif jaune » dont la puissance apparaît suffisante.

Ces travaux sont en cours en 2009.

## ❖ Les relations avec le SIAAP et avec les autres structures d'assainissement

Les effluents du Syndicat rejoignent ceux du S.I.A.B.S. après le Pont du Pecq et sont ensuite déversés dans une conduite qui amène les eaux pour être épurés à la station de Seine-Aval, gérée par le SIAAP.

En dehors du « chômage » de « l'émissaire Sèvres-Achères » qui avait suscité de nombreuses inquiétudes en fin d'année 2005, un effort certain d'ouverture a été fait par le SIAAP.

Le SIAAP réunit chaque année les Présidents des structures intercommunales adhérentes ou clientes. Il les informe des projets d'investissement prévus. Ces travaux risquent de se traduire par une augmentation de la redevance prélevée sur les consommations d'eau au profit du SIAAP. Les Syndicats de la grande couronne, comme le S.I.A. de Saint-Germain-en-Laye sont de plus en plus vigilants sur les décisions du SIAAP et les incidences financières pour les usagers. Une représentation des syndicats de la seconde zone de collecte ouest était envisagée, avec voix consultative, auprès du conseil d'administration du SIAAP. Une réponse négative a été donnée en fin d'année 2008 ; suite à une étude juridique réalisée par le SIAAP, une telle représentation n'est pas possible sans modifier les statuts du Syndicat Interdépartemental.

D'autre part et dans le même esprit que pour l'étude de temps de pluie, des contacts se maintiennent entre trois syndicats d'assainissement, SIABS ( Syndicat intercommunal d'assainissement de la boucle de la Seine), SIARB (Syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Bougival, repris par la communauté de communes des coteaux de Seine) et le Syndicat de la région de Saint-Germain-en-Laye pour s'unir ou tout au moins collaborer pour avoir une politique commune en matière d'assainissement.